



OFFICE MUNICIPAL DU SPORT  
VILLENEUVE D'ASCQ

Madame, Monsieur,

Pour bénéficier de subvention et/ou d'aides supplétives vous devez avoir souscrit auprès de la ville notamment le **Contrat d'Engagement Républicain**.

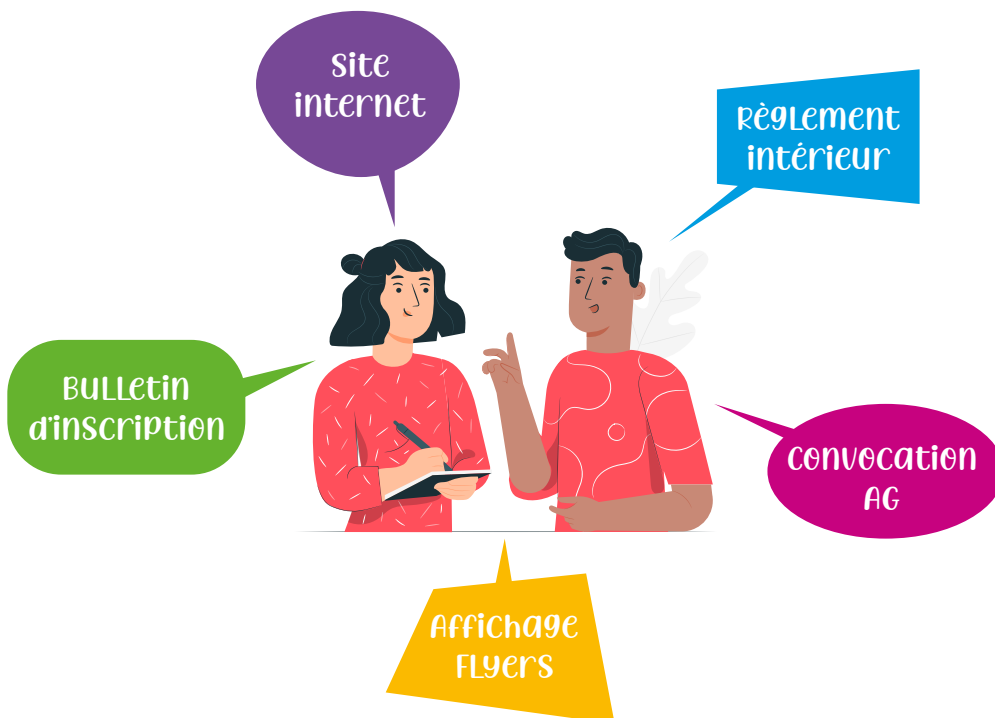
Le décret du 31 décembre 2021, vous impose d'informer de cet engagement obligatoirement auprès de **vos adhérents et salariés par le moyen communication de votre choix**.

Pour vous permettre de répondre à cet impératif, et simplifier cette démarche, le Centre de Ressources de l'OMS, vous propose :

- une affiche type que vous pourrez placer dans les équipements sportifs
- un flyer

Il vous suffira d'insérer votre logo, votre numéro RNA et le nom de votre club aux emplacements prévus à cet effet.

## comment informer vos adhérents et vos salariés?



# AVIS AUX LICENCIÉS ET AUX SALARIÉS

Le club  
déclaré en préfecture sous le n°  
vous informe avoir signé le contrat d'engagement républicain conformément  
au décret n°2021-1947 du 31/12/2021 paru aux JO le 01/01/2022.

Décret qui fixe les modalités d'application des dispositions de l'article 10-1 de  
la loi n°2000-321 du 12/04/2000 telle que modifiée par l'article 12 de la loi n°  
2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la république.

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN COMPORTE 7 ENGAGEMENTS

- ✓ Respect des lois de la république
- ✓ Liberté de conscience
- ✓ Liberté des membres de l'association
- ✓ Égalité et non-discrimination
- ✓ Fraternité et prévention de la violence
- ✓ Respect de la dignité de la personne humaine
- ✓ Respect des symboles de la république

ENGAGEMENT REPUBLICAIN

# AVIS AUX LICENCIÉS ET AUX SALARIÉS

Le club  
déclaré en préfecture sous le n°  
vous informe avoir signé le contrat d'engagement républicain conformément  
au décret n°2021-1947 du 31/12/2021 paru aux JO le 01/01/2022.

Décret qui fixe les modalités d'application des dispositions de l'article 10-1 de  
la loi n°2000-321 du 12/04/2000 telle que modifiée par l'article 12 de la loi n°  
2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la république.

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN COMPORTE 7 ENGAGEMENTS

- ✓ Respect des lois de la république
- ✓ Liberté de conscience
- ✓ Liberté des membres de l'association
- ✓ Égalité et non-discrimination
- ✓ Fraternité et prévention de la violence
- ✓ Respect de la dignité de la personne humaine
- ✓ Respect des symboles de la république

ENGAGEMENT REPUBLICAIN